

Société / Faits divers / Justice

MOSELLE-EST Traitement des déchets

## Le directeur général écarté, son successeur en cours de recrutement

Stéphane MAZZUCOTELLI



*Serge Winkelmuller, ici sur le site de l'usine de méthanisation des déchets verts à Sarreguemines, avait la double casquette de directeur général des services du Sydeme et de directeur de la régie Ecotri Moselle-Est. Photo RL /Thierry NICOLAS*

La révolution de palais se poursuit au Sydeme. Après l'élection d'un nouveau de président le [30 avril dernier](#), c'est le poste stratégique de directeur général qui s'apprête à changer de main. Lundi soir, Roland Roth a proposé le recrutement d'un ingénieur en chef hors classe à temps complet. Recrutement approuvé à la majorité, moins six abstentions. Ce fonctionnaire sera appelé à faire office de

directeur général des services (DGS). De fait, Serge Winkelmuller, DGS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, est écarté.

D'ailleurs, ce cadre qui a incarné de nombreux choix techniques et de gestion lors des dix dernières années n'était pas présent à la réunion de lundi.

Habituellement, il siège toujours à côté du président de séance. Son nom n'a jamais été prononcé lundi, comme si cela était tabou, et aucun élu n'a demandé de ses nouvelles lors de cette réunion qui s'est déroulée dans un climat étrange.

Hors réunion, Roland Roth n'a pas souhaité s'étendre sur le cas Winkelmuller: «Il fait toujours partie des effectifs du Sydeme et sa situation demande à être éclaircie», se contente de déclarer le président.

### ● **Double emploi épinglé par la chambre régionale des comptes**

Serge Winkelmuller a été recruté au Sydeme en 2006. Nommé directeur en 2010, cet ingénieur de formation apparaissait comme un défenseur de la stratégie d'expansion tous azimuts. Il soutenait la politique de montages de sociétés privées autour du Sydeme. Politique remise en cause aujourd'hui par les nouveaux dirigeants. Serge Winkelmuller était également directeur d'Ecotri, régie sous-traitante du Sydeme. Ce double emploi public, avec deux rémunérations, avait été [considéré comme illégal par la chambre régionale des comptes](#) en 2018.